Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 1

Artikel: Référendum contre la LPPC

Autor: Münger, Hans Jürg

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-369593

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA PROTECTION CIVILE EN 2002

200 000 journées de travail au service de la communauté

OFPP. L'année dernière, plus de 50 000 membres de la protection civile ont accompli plus de 200 000 journées de travail au service de la communauté. Un quart des interventions ont eu lieu au profit d'Expo.02. L'entretien et le développement d'infrastructures communales de même que les travaux de déblaiement à la suite d'événements dommageables ont constitué le gros des autres engagements.

Pour la quatrième année consécutive, la barre des 200 000 journées d'intervention a été franchie. La remarquable prestation fournie par plus de 50 000 personnes envoyées sur le terrain souligne toute l'importance de la protection civile en tant qu'élément essentiel de l'aide au service du public.

8500 membres de la protection civile ont été mobilisés dans le cadre d'Expo.02. Ils ont accompli 49 000 jours de service pour assurer la sécurité du public sur les arteplages, assister la police dans la régulation du trafic et effectuer des tâches logistiques, telles que l'aménagement de lieux d'hébergement et de subsistance.

Suite aux fortes intempéries dont ont été victimes les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Saint-Gall, de Berne, du Tessin et des Grisons, les journées de travail accomplies dans le cadre de *l'aide d'urgence* ont



PHOTO: RM-INFO, CHEXBRES

quadruplé par rapport à 2001, passant à plus de 13 000. Par contre, en comparaison avec les deux années précédentes, les engagements pour remédier aux conséquences d'événements dommageables - exemple-type l'ouragan Lothar - ont nettement diminué tout en représentant toujours une part notable des interventions, avec plus de 36000 jours de service. Par ailleurs, 39 000 jours ont été consacrés à des travaux d'entretien ou de développement d'infrastructures communales, notamment pour la réfection des chemins ou l'aménagement de places de jeux. A cela s'ajoutent 28 000 jours dédiés à l'assistance à des personnes âgées et à des handicapés. Enfin, pour clore le bilan, 34 000 autres journées de travail ont été effectuées dans le cadre de diverses manifestations organisées dans les communes et les régions.

Selon les estimations de l'Office fédéral de la protection de la population, pratiquement une journée de service sur deux a été accomplie directement en faveur de la communauté. Le reste a été consacré à la formation et au perfectionnement.

Référendum contre la LPPC

JM. Le 23 janvier, le «Comité de référendum pour une protection civile efficace» a déposé à la Chancellerie fédérale les signatures qu'il a récoltées. Selon la Chancellerie fédérale, le référendum a abouti formellement avec 55 072 signatures valables, alors qu'il en fallait 50 000.

De même que huit autres textes, entre autres le référendum contre la loi sur l'ar-

mée, le référendum concernant la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) devra passer au vote le 18 mai prochain.

Les deux comités de référendum ont été soutenus par l'ancien divisionnaire Hans Wächter de Stein am Rhein. Selon ses indications, deux tiers des signatures ont été récoltées en Suisse alémanique et un tiers en Suisse

latine. Dans le texte du référendum concernant la protection civile, on reproche à la Confédération de fuir ses responsabilités par le biais de la nouvelle loi, cette dernière rejetant ses responsabilités sur les cantons. Dans le même texte, on lit encore que la Confédération veut échapper à ses responsabilités financières, reportant toute la charge sur les cantons et les communes. Enfin, le référendum affirme que toute la restructuration de la protection civile s'est faite derrière le dos de la population.

Le PRD veut savoir qui se cache derrière les deux référendums

Le parti radical a pris connaissance du dépôt des deux référendums contre Armée XXI et la protection de la population. Ceux qui s'opposent aux réformes prévues veulent empêcher que l'on adapte l'armée suisse et la protection de la population aux nouvelles donnes en matière de menaces. Le parti radical demande à tous les partis de jouer cartes sur table et de s'engager pour une armée moderne plus efficace.

La réforme de l'armée vise à rendre celle-ci plus efficace et plus moderne. Armée XXI doit répondre aux dernières exigences. Elle ne perd pas pour autant ses éléments caractéristiques qui ont fait leurs preuves. Elle reste une armée de milice apte à défendre le pays.

Il est bon que l'avenir de l'armée et de la protection de la population fasse l'objet d'une large discussion publique et que le peuple ait l'occasion de se prononcer à leur égard. Ce dernier a toutefois le droit de savoir qui se cache derrière les référendums. Les feuilles de signatures, en effet, devaient être envoyées à une case postale anonyme. Selon la presse il devrait s'agir de l'adresse d'une association pour la connaissance psychologique de

l'homme (VPM, soit Verein für psychologische Menschenkenntnis).

Le parti radical exige que le comité référendaire joue cartes sur table. Les deux partis d'opposition PS et UDC ont jusqu'à présent donné des signes contradictoires au sujet de la réforme de l'armée. Ils doivent maintenant décider s'ils veulent faire cause commune avec le conseiller fédéral Samuel Schmid et le parti radical pour une armée moderne ou s'ils préfèrent, avec une psycho-secte, mettre en cause la capacité de défense du pays.

Service de presse PRD, 23 janvier 2003